

Etude POUGET Consultants-IGNES

Plus de 2/3 des logements concernés par des fortes chaleurs d'ici 2030, y compris dans des territoires jusqu'ici épargnés

L'étude réalisée par le bureau d'études POUGET CONSULTANTS pour IGNES en mai 2023 révèle que plus de 2 logements sur 3 seront exposés à des vagues de chaleur à horizon 2030. C'est d'ailleurs la première fois qu'une étude quantifie l'impact des fortes chaleurs sur le parc de logement. Au-delà du sud de la France, certaines régions jusqu'ici préservées, telles que l'Île-de-France, la Bourgogne, la Franche-Comté et le Grand Est, seront concernées. Dotées d'un parc de logements historiquement moins adapté à ces conditions extrêmes, elles sont d'autant plus vulnérables à la situation. Par ailleurs, les grandes villes vont connaître une augmentation considérable des phénomènes d'îlot de chaleur urbain, si le recours à la climatisation notamment mobile, qui aggrave le risque sanitaire en augmentant la température extérieure, ne devient pas une solution de dernier recours. Les industriels appellent donc à inscrire les technologies de sobriété d'été dans le plan gouvernemental d'adaptation au changement climatique actuellement en cours de consultation.

Plus de 2 logements sur 3 exposés à des vagues de chaleur à horizon 2030

Selon l'étude POUGET CONSULTANTS-IGNES, le nombre de logements exposés à des vagues de chaleur durant 20 jours par an a minima devrait **plus que doubler à un horizon très proche**, soit près de 21 millions de logements d'ici 2030. Par ailleurs, un tiers des logements connaîtront rapidement des **nuits tropicales** d'ici 2030 : près de **11 millions de logements** souffriront en effet d'au moins 15 nuits par an où la température extérieure ne descendra pas en dessous de 20°C. Et **près de la moitié des logements, soit 16,5 millions**, pourront être exposés à des températures extérieures extrêmement élevées de **plus de 35°C** pendant a minima 5 jours par an.

Les régions les plus exposées resteront celles du sud de la France, avec l'Occitanie et Provence Alpes-Côte-d'Azur). Cependant, certaines régions aujourd'hui très rarement sujettes à l'accumulation de jours chauds seront de plus en plus concernées. Les **logements** situés en **Île-de-France, Centre-Val de Loire, Bourgogne-Franche-Comté et Grand Est** sont en effet historiquement moins adaptés à ces conditions d'insalubrité d'été, et seront donc **plus vulnérables, voire inhabitables**.

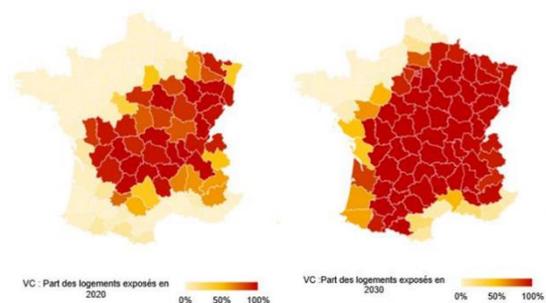
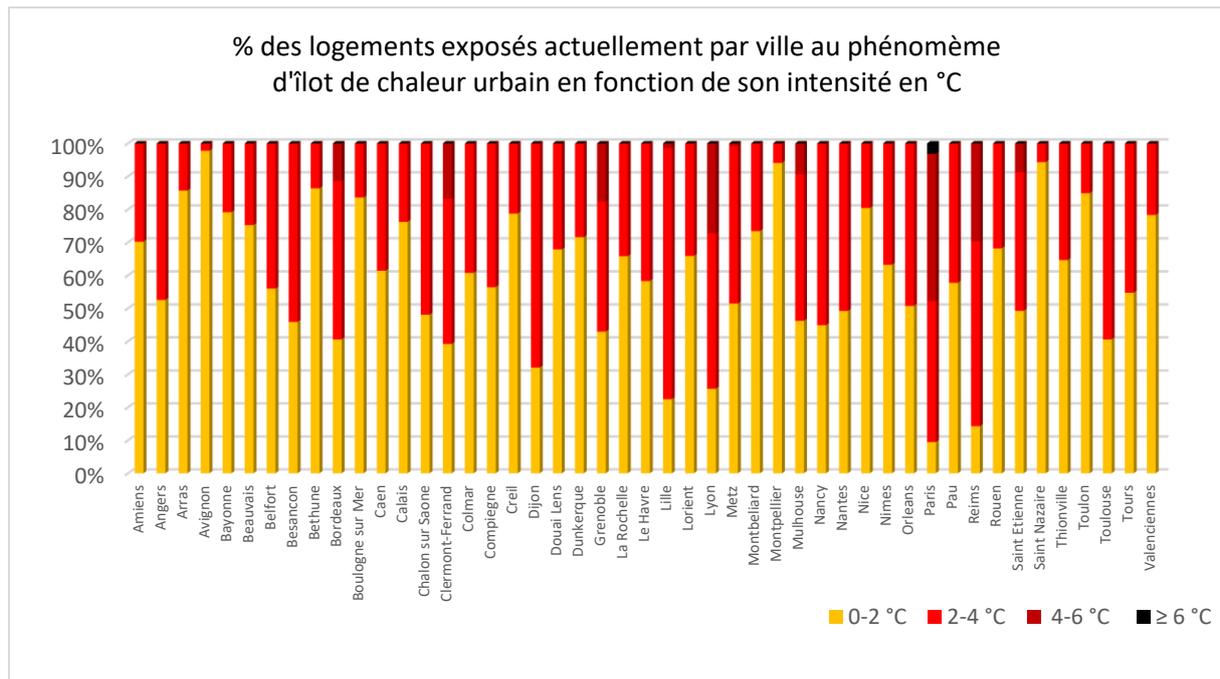


Figure 11 : Part des logements exposés à au moins 20 jours de vagues de chaleur par an par département

Les îlots de chaleur urbain, un facteur aggravant, y compris dans des agglomérations de taille intermédiaire (+ 4°C)

Selon l'étude POUGET Consultants-IGNES, **près de 13 millions de logements** sont actuellement exposés au phénomène d'**îlot de chaleur urbain**, limitant la différence de température entre le jour et la nuit.

Ce phénomène concerne autant des grandes agglomérations telles que **Paris** (supérieur à + 6°C), **Lyon et Bordeaux**, que des villes de taille intermédiaire telles que **Mulhouse, Clermont-Ferrand, Grenoble, Saint Etienne, Metz ou Reims**, qui pourraient voir l'augmentation de leur température extérieure dépasser les + 4°C.



Vers la création d'un réflexe sobriété d'été qui ne se limite pas à la climatisation

Céline Laruelle, Ingénieure Bâtiment de l'ADEME précise : « Pour lutter contre la surchauffe des logements, au lieu de se précipiter vers une climatisation mobile, le 1er réflexe à adopter doit être d'abord orienté vers la recherche de diminution des apports solaires, grâce aux protections mobiles extérieures, de la bonne gestion de la ventilation et à la recherche de rafraîchissement, avec des brasseurs d'air fixés au plafond, qui consomment peu d'énergie ».

L'utilisation de ces solutions permet de limiter le recours à la climatisation. Lorsqu'elle devient malgré tout indispensable, la climatisation doit être pilotée pour ne pas être déclenchée avant 26°C, et ce, uniquement en cas de présence dans les pièces pour éviter une utilisation de manière continue et inadaptée aux besoins réels.

Appel à agir au plus vite pour limiter l'impact de la double facture énergétique d'hiver et d'été des Français

Benoît Coquart, Président d'IGNES déclare : « Tout le monde a droit de vivre dans un logement décent, y compris en période de fortes chaleurs. Il est temps d'agir pour préparer les logements à cette vulnérabilité climatique et à lutter contre les bouilloires énergétiques. Nous sommes convaincus que les technologies de sobriété d'été sont la clé pour limiter l'impact de la double facture énergétique d'hiver et d'été. C'est pourquoi, nous soutiendrons un plan d'adaptation au changement climatique pensé à +4°C ».

Pour éviter que les logements ne deviennent de véritables bouilloires thermiques, y compris dans des territoires jusqu'ici épargnés, les industriels d'IGNES tirent le signal d'alarme et appellent le gouvernement et les collectivités territoriales à inscrire les mesures suivantes, dans le plan d'adaptation au changement climatique actuellement en cours de consultation et porté par Christophe Béchu, le Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires :

- Inclure la **sobriété d'été** dans toutes les **politiques publiques du logement** (DPE, réglementations thermiques...)
- Créer des **aides financières** pour accompagner les Français dans l'adaptation de leur logement avec des **solutions de sobriété d'été** (MaPrimeRénov', CITE, Chèque Energie...)



A propos d'IGNES

IGNES est l'Alliance des industriels qui proposent des solutions électriques et numériques pour le bâtiment. Ces solutions rendent accessibles l'énergie ainsi que la donnée de manière sécurisée, performante et pérenne. Elles assurent aussi des fonctions essentielles au sein du bâtiment : piloter, avertir et protéger. IGNES positionne ces solutions comme réponse clé aux grands défis climatiques et sociétaux. Elle accompagne les industriels, les pouvoirs publics ainsi que les parties prenantes, en France, tout en s'inscrivant dans une dynamique européenne et internationale. L'Alliance est constituée de 40 entreprises implantées dans les territoires français, PME, ETI et grands groupes internationaux, qui représentent à l'échelle mondiale 100 milliards d'euros et 300 000 emplois dont 100 000 en France. L'ensemble de ses membres partage les valeurs d'innovation et d'entrepreneuriat. IGNES travaille en réseau avec la filière électrique et celles du bâtiment et de la sécurité.

A propos de POUGET Consultants

Depuis 1982, avec passion et détermination, POUGET Consultants s'implique au quotidien sur ses chantiers, en construction neuve comme en rénovation. Troubadours de la non-énergie dès l'amont des projets, le bureau d'étude intervient dans le bon sens de l'énergie non consommée, dès la conception et ainsi maîtriser durablement les consommations avec des espaces à vivre confortables, désirables.

A propos de la méthodologie de l'étude

L'étude a pour objectif d'analyser l'exposition du parc résidentiel français aux conditions climatiques propices aux surchauffes dans les logements. Pour ce faire, POUGET Consultants a analysé des conditions climatiques actuelles et prévues aux horizons 2020 et 2030 selon 2 trajectoires issues des scénarios du GIEC et conduisant à une augmentation de la température moyenne globale en fin de siècle à environ +2°C et +4°C respectivement. En s'associant à Energies Demain, spécialiste du traitement et de la gestion des bases de données notamment du parc résidentiel français au travers de la base ENERTER, le groupement a pu quantifier le nombre de logements exposés en fonction des conditions et des indicateurs climatiques retenues.